

Arrêté
BEM_AT_2024_0581
Réfection de voirie en bicouche
Arrêté temporaire de circulation

AVENUE HENRY DE GONTAUT BIRON (BEAUPREAU),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU** représentée par **Monsieur Romain MARILLAUD** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **réfection de voirie en bicouche** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/07/2024 au 24/07/2024 du 4 au 16 AVENUE HENRY DE GONTAUT BIRON (BEAUPREAU),**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 23/07/2024 et jusqu'au 24/07/2024, la circulation des véhicules est interdite :

- du 4 au 16 AVENUE HENRY DE GONTAUT BIRON,

. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 2

À compter du 23/07/2024 et jusqu'au 24/07/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE MGR CESBRON, de la RUE DU CHANOINE LIBAULT jusqu'à la RUE MOREAU
- RUE MOREAU, de la RUE MGR CESBRON jusqu'à LE VAL D'EVRE
- CHEMIN DE LA ROCHE BARATON, de LE VAL D'EVRE jusqu'à la RUE DES FACTIERES
- RUE DES FACTIERES, du CHEMIN DE LA ROCHE BARATON jusqu'à la RUE AUGUSTE PARAGE
- 22 RUE DES FACTIERES
- RUE AUGUSTE PARAGE
- 17 RUE JACQUES ROUTHIAU

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

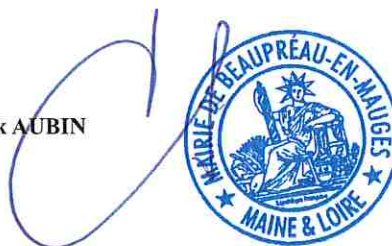
ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 17/07/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

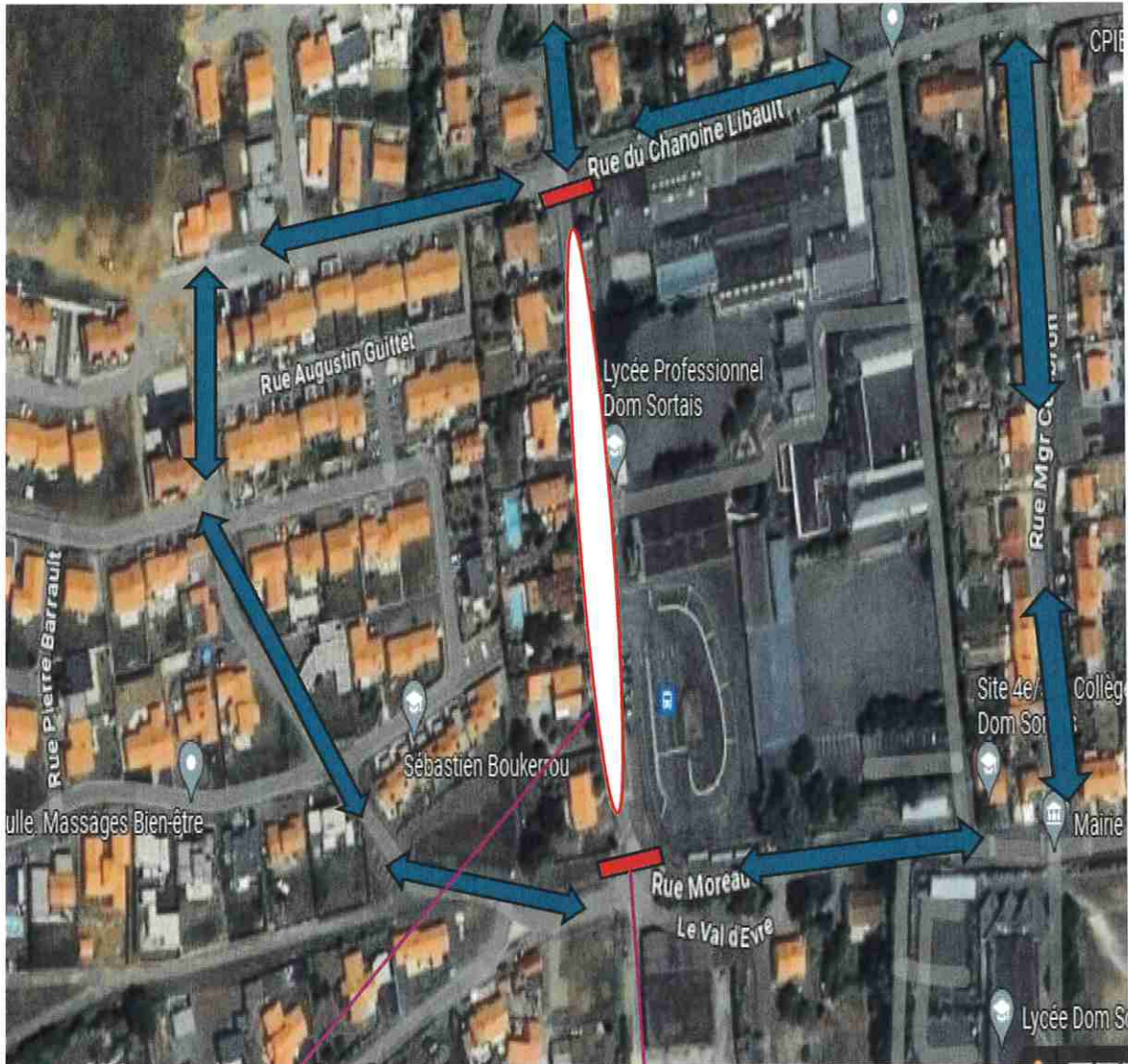
ANNEXES:

Plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

PLAN DEVIATION



Zone travaux

ROUTE BARREE SAUF
RIVERAINS

